



AUDIENCE SOLENNELLE

du jeudi 26 janvier 2023

à 11 h 00



Installation

Mme Mathilde BOUVIER
Magistrate

Mme Marina GUIRONNET
Magistrate



Allocution du président suite à l'installation des deux magistrates

Monsieur le procureur général, cher Louis Gautier,

C'est un honneur pour la chambre de vous accueillir lors de sa séance d'audience solennelle de rentrée. Séance lors de laquelle nous avons installé une nouvelle procureure financière, Marina Guironnet, et une nouvelle magistrate du siège, Mathilde Bouvier.

Marine Guironnet est déjà bien connu de la chambre puisqu'elle était au siège et que ses travaux et son implication ont toujours été très appréciés. Je vais néanmoins rappeler son parcours pour nos invités qui ne la connaissent pas encore.

Marina Guironnet dispose d'une double formation. Une formation militaire avec d'abord un passage à l'école militaire supérieure d'administration et de management de Montpellier puis plus tard à l'école de guerre. Et une formation en gestion avec un master en audit et contrôle de gestion et un mastère spécialisé en management stratégique des achats. Son parcours de carrière démarre donc au sein de la défense comme commissaire des armées dans les domaines administratifs, financiers et logistiques : à Lyon en 2002 à la direction du commissariat, à Hyères en 2004 au 54^{ème} régiment d'artillerie sol-air, puis en 2006 à Nîmes au 4^{ème} régiment du matériel. Elle prend part à plusieurs opérations extérieures sur des territoires lointains. Elle rejoint le ministère de la défense en 2012 à Paris comme responsable finances à la direction de l'habillement des armées et repart ensuite en 2015 à Salon de Provence comme directrice des études à l'école des commissaires des armées. Marina Guironnet a alors donné une nouvelle orientation à sa carrière en rejoignant une collectivité territoriale en 2018 en tant que directrice générale adjointe finances, juridique et développement économique à la ville d'Aubagne. C'est forte de cette expérience solide et variée que Marina Guironnet a rejoint la chambre en 2020, plus particulièrement la 5^{ème} section. Elle intègre aujourd'hui le ministère public en remplacement de Franck Patrouillault dont je veux ici saluer l'excellent travail réalisé comme procureur financier et qui retrouve le siège à la 5^{ème} section.

Mathilde Bouvier est arrivée à la chambre ce 1^{er} janvier. Suite à sa formation à l'école nationale de la magistrature de 2010 à 2012, Mathilde Bouvier a commencé sa carrière en 2012 à la Cour d'appel de Versailles comme substitut auprès du procureur général de la Cour, puis en 2015 comme juge d'instruction à Vienne puis en 2017 comme juge d'instruction à la juridiction interrégionale spécialisée de Lyon, où elle a instruit des dossiers relevant de la criminalité organisée. Sa fine connaissance des dossiers économiques et financiers sera un atout indéniable pour la première section des Savoie qu'elle rejoint. Je veux m'excuser auprès des chefs de juridiction du Tribunal judiciaire de Lyon de recruter leurs excellentes magistrates puisque déjà en 2021 Hélène Descout, chef de la section économique et financière du parquet, a rejoint la chambre.

Discours dans le cadre de l'audience solennelle.

Madame la secrétaire générale, représentant le préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes,
Madame et monsieur les parlementaires,

Monsieur le président du conseil départemental du Rhône,

Monsieur le maire représentant les maires des communes du Rhône,

Mesdames et messieurs les présidents et premiers présidents des cours d'appel,

Mesdames et monsieur les procureurs généraux et procureurs de la république,

Mesdames et messieurs les présidents de tribunaux,

Monsieur le président de la chambre régionale des comptes de Grand-Est, cher Christophe Strassel et monsieur le vice-président de la chambre régionale des comptes d'Occitanie, cher Patrice Ros,
Monsieur le directeur régional des finances publiques,
Monsieur le directeur général des services de la région Auvergne Rhône Alpes,
Mon colonel,
Mesdames et messieurs les directeurs départementaux des finances publiques,
Mesdames et messieurs en vos titres et qualités,
Chers collègues,

Madame la secrétaire générale, je sais que le préfet Pascal Mailhos souhaitait être présent ce matin, il me la redit hier lors d'un long échange. Mais ses nouvelles fonctions exigent sa présence ce jour à l'Elysée. Je peux témoigner de l'appui qu'il a toujours apporté à la chambre. Madame la secrétaire générale, votre présence atteste de l'intérêt que les services de l'Etat portent aux travaux de la chambre. A cette occasion, je tiens à travers vous à saluer tout le corps préfectoral de la région Auvergne Rhône-Alpes et l'ensemble des services de l'Etat dont certains nous font le plaisir d'être présents à cette audience. Je suis notamment sensible à la présence du directeur régional des finances publiques et de plusieurs directeurs départementaux des finances publiques avec qui les relations de travail sont les plus régulières.

Je veux également remercier de leur présence les chefs de juridiction judiciaires et administratifs et les procureurs généraux et procureurs du ressort de la région. Votre présence traduit les liens étroits qui unissent nos institutions, notamment le travail de collaboration entre les procureurs financiers de la chambre et les procureurs de la république. La qualité de ces échanges, Monsieur le Procureur Général près la Cour des comptes, est en grande partie due à l'engagement du ministère public de la chambre et au premier chef à Denis Larribau. Ainsi, nos institutions ont appris à s'informer mutuellement et à s'épauler, la chambre pouvant compter sur l'attention des procureurs de la République aux transmissions que nous effectuons et les procureurs pouvant s'appuyer sur les compétences financières des magistrats de la chambre. Cette collaboration est je crois le gage d'une réelle efficacité.

Enfin, je suis très sensible à la présence des élus. J'y vois là la reconnaissance de nos compétences et même de votre attachement à l'institution. Certes, on dit que les contrôles sont toujours craints parce que les magistrats peuvent mettre en évidence des irrégularités dans la gestion et, heureusement rarement, des atteintes à la probité. Mais notre travail est le plus souvent un rôle de conseil, nos recommandations visant à aider les responsables des collectivités à mieux gérer l'argent public et à améliorer la mise en œuvre des politiques publiques.

Le procureur financier vous a fait le bilan de l'année écoulée et les changements opérés depuis le 1^{er} janvier 2023. Je vais m'efforcer de les remettre dans la perspective des orientations que la chambre s'est fixée dans le cadre de son projet de chambre et plus globalement de JF2025, qui constitue le projet de transformation des juridictions financières porté par le Premier président Pierre Moscovici.

Je veux d'abord revenir sur l'activité même de la chambre. Comme l'a indiqué le procureur financier, la chambre a notifié 90 rapports d'observations définitives contre 43 en 2020, année de la crise sanitaire. Cette forte reprise de l'activité nous permet aujourd'hui d'assurer au mieux nos contrôles des comptes et de la gestion tout en développant les enquêtes thématiques. Par ailleurs, la chambre a réalisé un effort de réduction de délai de réalisation des rapports d'observations définitives passant d'environ 17 mois en 2020-2021 à 12 mois en 2022. Cette réduction des délais, très attendue par les élus, a pu se réaliser tout en maintenant la qualité de l'instruction.

Une autre de nos priorités est l'accessibilité de nos travaux. La publication des rapports de la chambre permet en principe à tous les citoyens de disposer de l'information sur la gestion des collectivités et organismes publics et sur l'efficacité et l'efficience des politiques publiques mises en œuvre. Mais la seule publication ne suffit pas. La compréhension des conclusions d'un contrôle passe par des outils de communication mettant en évidence les principaux messages de la chambre. La rédaction systématique d'une synthèse est une réponse à cet objectif. Celui-ci est rempli puisque tous nos rapports publiés en 2022 sur le site internet de la chambre ont été accompagnés d'une synthèse. Mais encore faut-il que nos travaux soient connus des citoyens. Pour cela, la chambre a renforcé ses liens avec la presse, indispensable vecteur d'information. En 2022, la chambre a organisé plusieurs conférences de presse, autant de moments qui ont permis notamment de présenter les résultats d'enquêtes thématiques. La chambre a également fait le choix de s'appuyer sur les réseaux sociaux et a participé pour la première fois aux journées du patrimoine, occasion de présenter aux citoyens notre organisation et nos travaux.

La chambre a également revu sa programmation. Depuis 2022, un équilibre a été recherché entre les contrôles des comptes et de la gestion des collectivités et organismes et les enquêtes thématiques. Aujourd'hui, plus de la moitié de notre programme concerne le contrôle des comptes et de la gestion, mission essentielle pour apprécier la bonne gestion, repérer les irrégularités et si nécessaire mettre en évidence des atteintes à la probité. Ces contrôles sont choisis en toute indépendance par la chambre, afin d'assurer une couverture régulière de tout le territoire régional et en prenant en compte les signalements reçus. A ce titre, la plateforme de signalement récemment mise en place à la Cour des comptes et gérée par le parquet général a permis de renforcer les signalements. Je tiens également à indiquer que pour la première fois la chambre a engagé un contrôle sur la base d'informations transmises par un lanceur d'alerte. L'autre partie du programme concerne des enquêtes thématiques. Elles permettent d'apprécier l'efficacité et l'efficience de dispositifs publics ou de politiques publiques. En 2022, la chambre a ainsi réalisé un travail d'enquête sur la gestion quantitative de l'eau dans la Drôme, sur les aéroports d'Auvergne ou encore sur les aides économiques versées par des collectivités territoriales durant la crise sanitaire. En 2023, la chambre pilotera notamment une enquête nationale portant sur l'adaptation des acteurs locaux aux conséquences du réchauffement climatique en montagne, en lien avec trois autres chambres régionales et la Cour des comptes. Toutes ces enquêtes donneront lieu dorénavant à la publication d'un rapport publique thématique, rendus possibles par la loi. La chambre régionale Auvergne Rhône-Alpes a déjà produit son premier rapport, fin 2022, portant sur les parcs naturels régionaux.

La chambre a également développé de nouvelles modalités de travail et de production avec la réalisation d'audits flash. Ces audits peuvent aussi bien concerner un contrôle ciblé sur la gestion ou sur une mesure de politique publique. Pour la première fois, plusieurs audits flash ont été réalisés en 2022. Je citerai celui réalisé sur les aides économiques versées aux sociétés gestionnaires de remontées mécaniques pour compenser leur fermeture décidée par l'Etat lors de la saison 2020-2021. L'intérêt porté par les médias à ces travaux, notamment les médias économiques, et les réactions des acteurs de la montagne, ont montré toute la pertinence de cette nouvelle modalité de travail.

Autre nouveau champ qui s'ouvre aux chambres régionales des comptes : l'évaluation des politiques publiques. C'est une véritable nouveauté qui exige une façon de travailler différente tant par les outils techniques utilisés que par la relation avec les organismes concernés. Nous ne contrôlons plus, nous évaluons, ce qui conduit à établir une relation partenariale. Depuis le début de l'année 2023, la chambre peut décider de réaliser une évaluation de politique publique mais la loi a également prévu que les grandes collectivités de la région (17 au total pour la région Auvergne Rhône-Alpes) peuvent saisir la chambre d'une évaluation, une fois durant leur mandat. La chambre régionale des comptes Auvergne

Rhône-Alpes a été saisie, pour la première fois, par le président de la région, sur la politique portant sur le matériel roulant ferroviaire. Monsieur le directeur général des services de la Région, je tenais à remercier, à cette occasion, le président de la région pour la confiance qu'il porte à notre institution.

La chambre s'est également engagée dans un travail de partenariat international et c'est une originalité dans le monde des institutions régionales de contrôle. En 2022, une forte collaboration avec nos voisins suisses s'est établie, notamment la Cour des comptes de Genève. Cette collaboration s'est traduite par la revue des pairs réalisée par une équipe de quatre magistrats encadrés par le vice-président pour auditer le travail de nos collègues genevois. Dans le même temps, une enquête commune sur les transports transfrontaliers s'est engagée dont le rapport final conjoint devrait aboutir à la fin du premier semestre 2023. Plus récemment, des contacts sont en train de se nouer avec les « cours régionales » italiennes du Piémont et du Val d'Aoste, qui devraient pouvoir donner lieu à des travaux communs dans le futur. Ces collaborations nous permettent de découvrir d'autres modes de travail dans le domaine du contrôle et de l'audit et de réaliser des rapports comparant des organisations publiques différentes.

Enfin, la réforme sur la responsabilité unifiée du gestionnaire publique prévue par la loi va devoir être mise en œuvre par les équipes de contrôle. Je laisserai Monsieur le Procureur Général près la Cour des comptes en parler et il le fera mieux que moi. Je souhaitais juste souligner, Monsieur le procureur Général, que la chambre Auvergne Rhône-Alpes a réussi à juger tous les comptes des comptables ayant fait l'objet d'un réquisitoire, avant la fin de l'année, ce qui a nécessité un lourd travail pour l'ensemble des équipes. Nous pouvons aujourd'hui nous tourner complètement vers la mise en place du nouveau dispositif avec l'appui du parquet général.

Ce bilan, qui peut être jugé positif et important, n'a pu être atteint que par la forte mobilisation de tous les personnels de la chambre. Je veux ici les remercier tous pour leur engagement et leur mobilisation dans la réalisation du projet de chambre. Qu'ils soient magistrats, vérificateurs, personnels du greffe, de la documentation ou des services soutien, chacun, à sa place, a été un acteur indispensable de cette réussite. Je sais pouvoir compter sur eux pour poursuivre notre engagement au service des citoyens.

Car tous ont conscience que notre mission est indispensable pour que les citoyens gardent confiance dans les institutions et dans la bonne utilisation de l'argent public. Nos amis suisses présentent souvent le contrôle financier en trois niveaux. Le premier c'est le contrôle et l'audit interne des collectivités ou organismes public. Nos constats montrent qu'il est encore perfectible. Le deuxième niveau c'est le contrôle de légalité et celui des comptables. Madame la secrétaire générale, je sais que les moyens des services de légalité sont loin d'être suffisants et que la réduction du nombre de comptables ne permet pas toujours d'assurer un contrôle suffisant des recettes et dépenses. Reste donc le troisième et dernier niveau qui est le nôtre, celui du contrôle réalisé par une institution externe indépendante, même si d'autres institutions comme par exemple les services fiscaux ou l'Urssaf y participent. Ce troisième niveau de contrôle est la garantie ultime que l'argent public, celui de tous les citoyens, est bien et utilement utilisé. Nous sommes parfaitement conscients de cette mission et c'est ce qui anime l'ensemble des personnels de la chambre.

Je vous remercie.